



VILLE DE MELUN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU MAIRE

OBJET : Cession de la moto Honda blanche immatriculée
DX 479 RA

N° 2023.52

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
relatif au principe de libre administration des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
selon lequel le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses
attributions au Maire pour la durée de son mandat ;

VU la délibération 2020.07.5.60 du Conseil Municipal en date du 4 juillet
2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire pour décider de l'aliénation
de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

CONSIDERANT l'offre de reprise de la société Euro-Bike 77 domiciliée
au 51 avenue Georges Pompidou 77000 Melun de reprise de la moto
Honda blanche immatriculé DX 479 RA pour la somme de 3000 euros
TTC ;

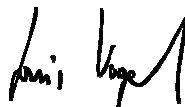
DECIDE

DE CEDER à la société Euro-Bike 77 domiciliée au 51 avenue Georges
Pompidou 77000 Melun la moto Honda blanche immatriculé DX 479 RA
pour la somme de 3000 euros TTC ;

DE SORTIR le bien n° V12015000389 de l'inventaire de la Ville.

Fait à MELUN le 16/06/2023

Le Maire,



Louis Vogel